

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DASCO 122 Organisation de classes à Paris pour les enfants des écoles élémentaires publiques parisiennes – Marché de services (art.30) – Principe et modalités de passation.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de passation d'un marché public relatif à l'organisation de classes à Paris pour les enfants des écoles élémentaires publiques parisiennes pour une durée d'un an reconductible trois fois ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés, en application des articles 30 et 77 du Code des Marchés Publics, le principe et les modalités de passation d'un marché public relatif à l'organisation de classes à Paris pour les enfants des écoles élémentaires publiques parisiennes pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Article 2 : Sont approuvés les cahiers des clauses administratives particulières valant acte d'engagement pour chacun des lots et le règlement de la consultation, joints à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, rubrique 255, chapitre 011, nature 6042.11.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

